

Analyse accidents de service 2013 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 640 collectivités et 3 400 agents CNRACL). Ce diagnostic est spécialement conçu pour vous permettre de connaître la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention, pour la rendre plus efficace.

Absentéisme 2013

Évolution des accidents de services avec arrêt

Année de référence	2011	2012	2013	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	4,36%	4,57%	5,23%	14,38%	↗
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	53,22	63,71	75,72	18,86%	↗
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	2,40	3,10	4,07	31,26%	↗
Taux d'absentéisme (en %)	0,66%	0,85%	1,12%	31,26%	↗
Taux de fréquence	26,74	28,03	29,56	5,45%	↗
Taux de gravité	1,42	1,79	2,24	25,34%	↗

* Évolution annuelle 2012/2013

Quelques définitions:

Taux d'absentéisme : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %).

Taux de fréquence : Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées.

Taux de gravité : Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

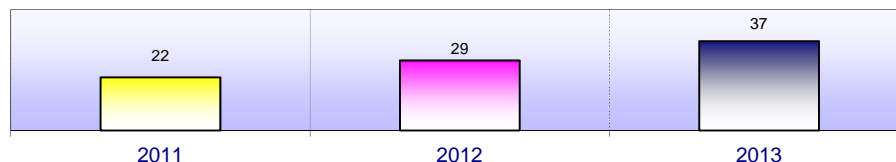
En 2013, **78 sinistres sans arrêt** sont recensés et **183 sinistres avec arrêt** dont **49 de survenance antérieure**.

Soit pour l'année 2013, un total de **261 sinistres**.

176 agents ont été absents, sur **13 630 jours d'arrêt**, ce qui représente l'équivalent de près de **37 agents absents** toute l'année.

L'ensemble des indicateurs d'absentéisme pour accidents de service a augmenté en 2013.

Equivalent d'agents absents toute l'année



Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt

	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres	Coût moyen/sinistre	Nb de sinistres 2012
Accident du travail	136	74%	53,8	4 157 €	128
Accident de trajet	13	7%	43,5	4 691 €	6
Maladie professionnelle	34	19%	169,2	10 779 €	30

Sur les **34 maladies professionnelles**, **14 ont été déclarées en 2013**. Les 20 autres sont issues de déclarations antérieures qui ont perdurées sur 2013.

Les 14 maladies professionnelles déclarées en 2013 sont principalement liées à l'exposition à des activités physiques entraînant des postures contraignantes, gestes répétés, efforts excessifs, positions maintenues. Ce sont des **Troubles Musculo Squelettiques TMS touchant majoritairement les épaules et les poignets**. Les travailleurs vieillissants, dont le nombre est en évolution constante, sont particulièrement sensibles à ces risques.

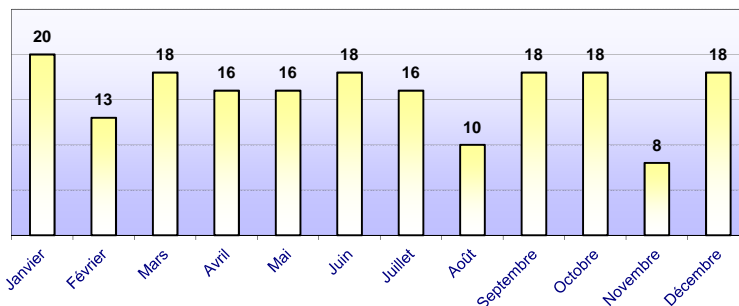
Alors que la durée moyenne des arrêts est de près de **76 jours**, la moitié des 183 arrêts ne durent pas plus de 22 jours et **77 sinistres sont supérieurs à 30 jours d'arrêt**.

Analyse selon le mois de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2013 avec et sans arrêt)

Globalement, les sinistres sont répartis de **façon homogène** sur l'ensemble de l'année.

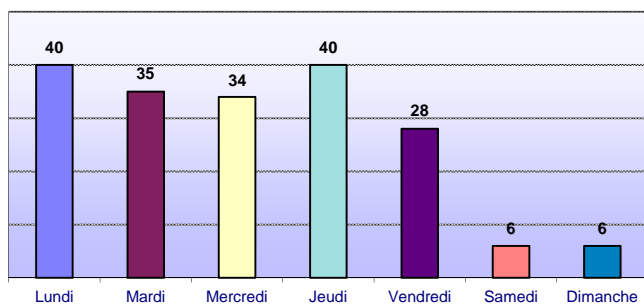
Il est à noter que la **moitié des accidents sur le mois de Mars** ont pour origine des conditions climatiques délicates (neiges et verglas).

Répartition annuelle du nombre d'accidents



Selon le jour et l'heure de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2013 avec et sans arrêt)

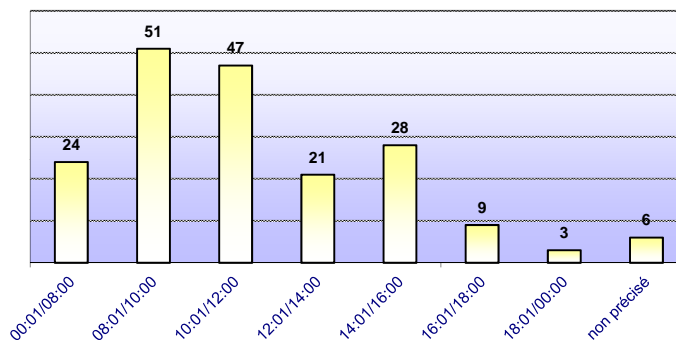
Nombre d'accidents par jour de survenance



La répartition des accidents selon le jour de la semaine est sensiblement **homogène**.

Les accidents se produisant le week end concernent les activités en lien avec les personnes âgées et la gestion des déchets.

Nombre d'accidents par heure de survenance



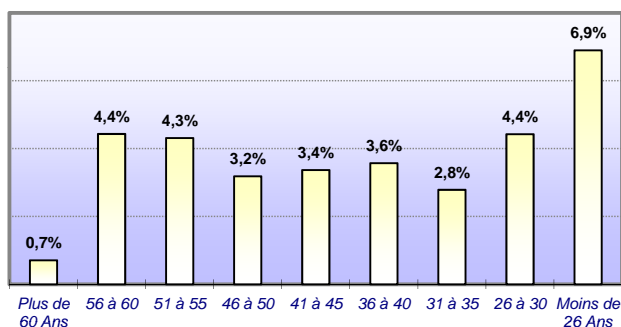
La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la tranche horaire **8h01-10h00** qui représente à elle seule **27%** des accidents avec et sans arrêts. Le début de journée et la prise de poste (8h-12h), avec 52% des sinistres, est la période la plus accidentogène.

Seules **3%** des déclarations ne précisent pas d'heure de survenance, améliorant ainsi la qualité des données analysées.

Les sinistres survenant avant 8h font référence principalement à la collecte des ordures ménagères et aux accidents de trajet (domicile-travail).

Selon l'âge (accidents de service 2013 et reliquat des années antérieures)

Proportion d'agents absents par tranche d'âge



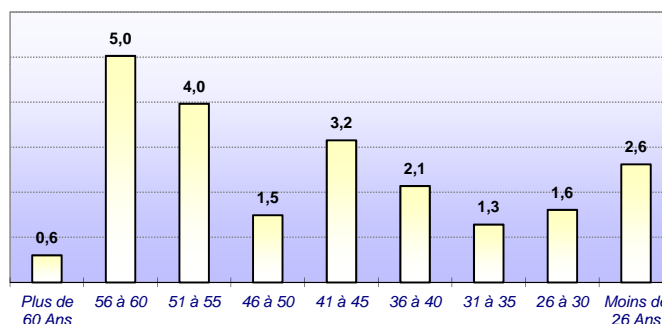
Dans la tranche d'âge des **moins de 26 ans**, **près de 6,9%** des agents ont été absents.

Certaines activités recensent principalement des populations de moins de 30 ans et sont considérées comme accidentogènes du fait notamment de la méconnaissance des risques liés aux métiers et lieux.

La moyenne de jours d'arrêt par agent la plus élevée concerne les plus de 55 ans.

Pour les populations plus âgées la période de rétablissement suite à un traumatisme physique ou psychique est généralement plus longue.

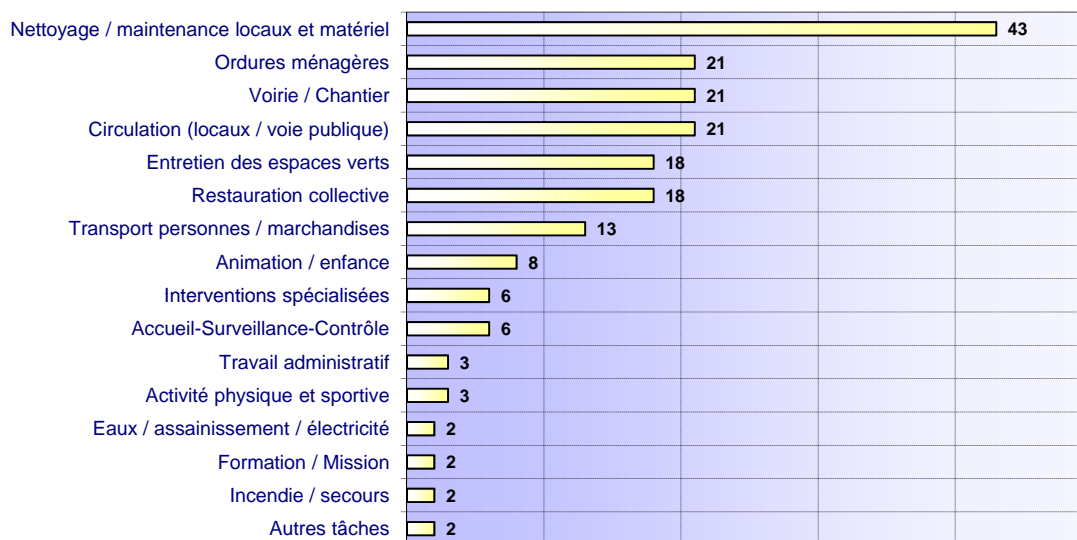
Nombre moyen de jours d'arrêt par tranche d'âge



Analyse des accidents

Analyse selon l'activité (Accidents du travail et de trajet survenus en 2013 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par activité



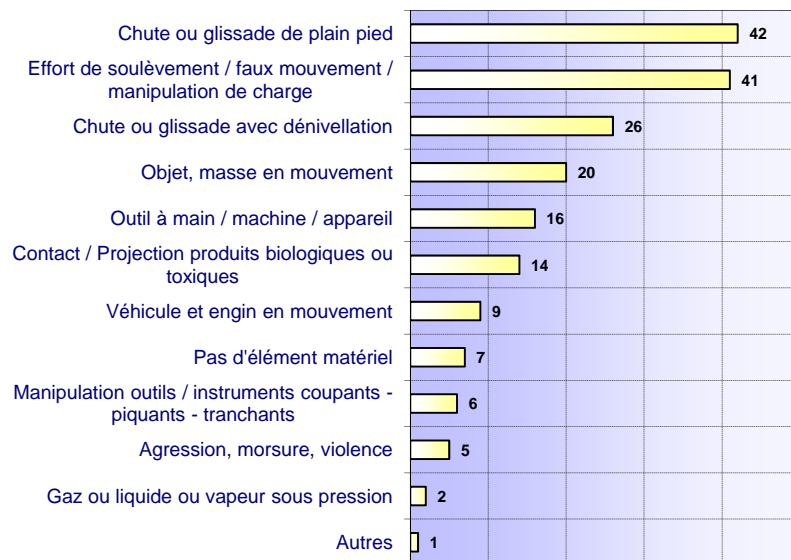
La répartition des activités à l'origine des accidents est relativement similaire à l'année 2012. Une amélioration est tout de même constatée avec une **réduction de 37% des accidents lors de "l'entretien des espaces vert"** par rapport à l'année 2012.

Les activités de **"nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel"** (entretien des sols, vitres, mobilier... et maintenance des bâtiments lors de travaux de maçonnerie, plomberie, peinture...) sont toujours les plus accidentogènes (22%).

Le terme "interventions spécialisées" et "transport personnes" regroupent notamment les activités d'aides et de soins réalisées dans les Maisons de Retraite.

Analyse selon l'élément matériel (Accidents du travail et de trajet survenus en 2013 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par élément matériel



Les accidents en lien avec :

1 - Les chutes de plain pied, de nouveau en augmentation (glissades sur sol humide en intérieur et extérieur, sol encombré, sol verglacé (mois de mars) ...)

2 - L'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges (dont 44% lors de port de charges diverses, 34% lors de faux mouvement et 22% pour de l'aide aux personnes âgées)

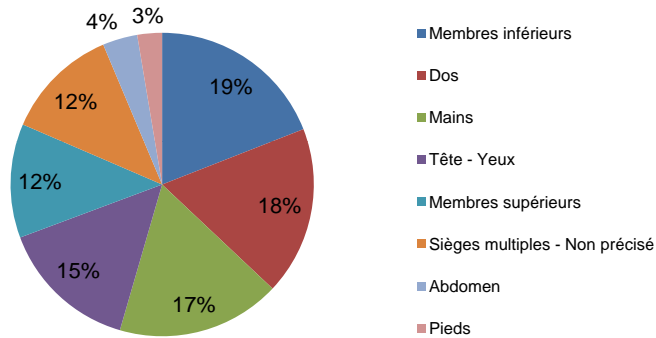
3 - Les chutes avec dénivellation (marchepieds de bennes à ordures ménagères, marches d'accès aux postes de conduite d'engins, escabeaux...)

représentent **plus de 58%** des sinistres.

Les **"chutes de plain pied"** très fréquentes, ne génèrent en moyenne que **22 jours** d'arrêt. Les accidents liés à des **"efforts de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charge"** présents dans les mêmes fréquences, génèrent quant à eux **38 jours** d'arrêt en moyenne.

La durée moyenne des arrêts la plus importante (**54 jours**) relève des **"véhicules et engins en mouvement"**, principalement impliqués dans des accidents de la voie publique.

Selon le siège des lésions (Accidents du travail et de trajet survenus en 2013 avec et sans arrêt)



Les lésions touchant les **chevilles et les genoux** sont prédominantes dans les pathologies des "**Membres inférieurs**" (19%).

Les lésions au "**Dos**" (18%) coïncident avec les nombreux accidents "**d'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges**".

Enfin, les "**Mains**" avec **17%**, sont toujours très atteintes (coupure, pincement, piqûre, brûlure...).

Coût des sinistres avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	449 670 €	120 155 €	569 825 €	7%	↗
Accident de trajet	37 517 €	23 769 €	61 286 €	470%	↗
Maladie professionnelle	308 411 €	58 071 €	366 482 €	49%	↗
Total	795 598 €	201 995 €	997 593 €	26%	↗

* Évolution annuelle du total des coûts des accidents en 2012/2013

En 2013, le montant des **remboursements**, indemnités journalières et frais de soins, a **augmenté de près de 26%** par rapport à 2012. Elle s'explique notamment par une hausse globale de la sinistralité, tout sinistres confondus.

Préconisations

Les collectivités doivent tout d'abord systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelle que soit la gravité, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents et les assistants de prévention, des solutions pertinentes pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents de service des agents CNRACL des collectivités du département adhérentes au contrat groupe.

(1) - La réalisation du "**Document Unique**" d'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des activités des collectivités reste une priorité et une obligation réglementaire. Cette démarche globale, permettant la définition d'actions de prévention, devra s'attacher à traiter consciencieusement les activités les plus accidentogènes dont notamment "Le nettoyage et la maintenance des locaux et du matériel". Le Fonds National de Prévention apporte d'ailleurs des financements dans cette démarche d'évaluation des risques professionnels.

(2) - L'année 2013, fait écho aux années précédentes s'agissant de l'augmentation des accidents dorsolombaires et des maladies professionnelles en lien avec des **Troubles Musculo Squelettiques (TMS)**. Quels que soient les secteurs d'activité, des actions de prévention doivent être menées afin de limiter les mauvaises postures, les efforts excessifs, le port de charges et les gestes répétés. Ainsi, des réflexions peuvent être menées sur les volumes de chargement, les modes de conditionnement, les outils de levage, l'ergonomie des postes, l'entraide, la formation ... Une démarche de prévention dans ce domaine peut notamment être engagée à travers le dispositif national de formation-action PRAP (Prévention des risques liés à l'Activité Physique).

(3) - Une application de la nouvelle réglementation sur la réalisation de **chantiers forestiers** (cf. fiche prévention n°17 "Chantiers forestiers") devrait permettre de réduire encore les accidents lors de ce type de travaux (élagage, taille, débroussaillage...).

(4) - La part des arrêts de plus de 30 jours et des maladies professionnelles a fortement augmenté. Un entretien de ré-accueil par les encadrants est important et ce dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures médicales, managériales, ergonomiques, psychologiques et/ou sociales nécessaires.

Le Centre de Gestion anime une commission spécialisée dans le **maintien dans l'emploi** pour accompagner les employeurs confrontés à ce type de difficultés. Dans cet objectif, des aides financières sont disponibles auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).